



Guide de la vie scolaire

2018-2019

MENERGES



La vie scolaire



Le Conseil Municipal des Enfants



Les intervenants extérieurs

Sommaire

pages

- 03** **Calendrier scolaire**
- 04** **Carte scolaire**
- 05** **Personnel communal**
- 06** **Travaux dans les écoles**
- 08** **Inscriptions scolaires**
- 09** **Vie scolaire**
- 11** **Soutien scolaire**
- 12** **Restauration scolaire**
- 15** **Périscolaire**
- 16** **Conseil Municipal des Enfants**
- 16** **Accueils de loisirs**
- 18** **Intervenants extérieurs**
- 20** **Sécurité et prévention**
- 21** **Parents d'élèves**
- 22** **Animations**
- 22** **Adresses utiles**



Marie-José PERRET

Adjointe au Maire
déléguée aux affaires scolaires et
à l'état civil



Jean-Marc RITA LEITE

Conseiller municipal
délégué à la restauration
scolaire, au périscolaire
et à la jeunesse



Patrick LEGRIS

Conseiller municipal
délégué au CME



Astrid BALSSA

Conseillère municipale
en charge du suivi
des actions du CME
et de la Caisse des Écoles



Jouda PRAT

Adjointe au Maire
déléguée au développement
durable, à l'Agenda 21
et aux travaux



Claude GARRO

Adjoint au Maire
délégué aux finances,
à la sécurité et à la prévention



Christine COLLET

Conseillère municipale
déléguée au développement
des circuits courts dans
les cantines et au suivi des
temps de pause méridienne



Sandra HARTMANN

Conseillère municipale
déléguée au suivi
des accueils de loisirs



Bonne rentrée !

A l'heure de la rentrée, la Ville de Mennecy est heureuse de vous proposer ce guide pour vous permettre d'aborder ce temps fort en toute sérénité et vous accompagner tout au long de cette nouvelle année scolaire. Véritable outil pratique, il vous apportera toutes les informations utiles quant à l'organisation des temps scolaires, de la restauration, des activités périscolaires et extrascolaires, en bref sur tous les dispositifs et les moyens mis en œuvre au quotidien au service de nos enfants et de leurs familles.

Parce qu'ils sont l'avenir, l'engagement de la Ville de Mennecy est total pour contribuer à favoriser l'éveil de nos enfants, leur délivrer les clefs de compréhension de leur environnement et de la société, privilégier l'ouverture et la découverte, promouvoir l'éducation à la citoyenneté, apprendre à vivre ensemble, à grandir et se construire, et faire de chaque enfant un adulte épanoui.

L'environnement scolaire : une priorité

A cet égard la Ville considère comme prioritaire d'offrir à nos enfants un environnement scolaire et périscolaire de qualité, un cadre accueillant et sécurisé et des conditions d'accueil optimales. C'est pourquoi, malgré un contexte budgétaire particulièrement difficile, la commune a fait le choix de poursuivre les efforts engagés depuis dix ans en faveur de la restructuration et de l'agrandissement de nos écoles. Après la démolition de l'ancien garage municipal, les travaux d'extension de l'école de la Sablière, dont la 1^{ère} pierre sera posée mi-septembre, viendront compléter ce vaste programme à l'horizon de la rentrée 2019.

Ces investissements représentent une enveloppe de plus de 30 millions d'euros qui s'inscrivent en

complémentarité des moyens humains et matériels consacrés à l'éducation et à l'enfance (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire), qui demeurent l'un de nos principaux postes de dépenses.

Merci

Je veux aussi remercier tous ceux qui s'occupent de nos enfants : les membres de l'Education Nationale, à qui revient la lourde mission d'enseigner, nos partenaires associatifs qui, bénévolement, interviennent dans le cadre scolaire ou périscolaire pour partager leurs passions, les parents et leurs représentants qui consacrent une partie de leur temps à l'école, mais aussi les nombreux agents municipaux que sont les Atsems, les animateurs, les agents de restauration, les personnels administratifs et techniques... qui veillent avec rigueur, enthousiasme et professionnalisme à la qualité de vie de nos enfants... A tous, merci !

Les actions variées développées pour les enfants et pour répondre aux besoins des familles illustrent concrètement le dynamisme de notre ville et cet attachement, partagé par tous, à vous offrir un service public de qualité et un cadre de vie d'exception.

Nous vous souhaitons une belle rentrée et une bonne année !



Jean-Philippe Dugoin-Clément

*Maire de Mennecy,
Vice-Président de la Région Île-de-France*

Le calendrier scolaire 2018/2019

Rentrée scolaire

► Lundi 3 septembre 2018

Vacances de la Toussaint

► Fin des cours : vendredi 19 octobre 2018

Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018

Vacances de Noël

► Fin des cours : vendredi 21 décembre 2018

Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019

Vacances d'Hiver

► Fin des cours : vendredi 22 février 2019

Reprise des cours : lundi 11 mars 2019

Vacances de Printemps

► Fin des cours : vendredi 19 avril 2019

Reprise des cours : lundi 6 mai 2019

Fin de l'année scolaire

► Vendredi 5 juillet 2019

Carte scolaire



Tout comme la construction, l'entretien, le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (hors le salaire des enseignants de l'Education Nationale), l'implantation des écoles sur le territoire communal et la répartition des élèves dans ces écoles sont de la responsabilité de la Mairie. Cela constitue la **carte scolaire**.

Cette dernière a été modifiée le 15 décembre 2017 pour intégrer la Closerie de l'Aqueduc dans les périmètres scolaires (répartie entre les écoles de la Verville et celle des Myrtilles). Il a été décidé qu'au-delà des secteurs géographiques, l'affectation d'un élève devait également obéir à deux règles : **ne pas séparer une fratrie et chaque enfant dont le domicile change de secteur terminera son cycle d'apprentissage sans changer d'école** (sauf souhait contraire des parents).

Les cartes scolaires maternelles et élémentaires sont consultables sur le site internet de la ville mennecy.fr/La-carte-scolaire

Personnel communal

Les animateurs encadrant l'accueil périscolaire (20 agents)

accueillent les enfants dès 7h et à partir de 16h30 pour un temps de goûter et d'activités ludiques dans le cadre d'un projet pédagogique établi par l'ensemble de l'équipe d'animation.

20 agents encadrent jusqu'à 150 enfants de maternelle et 100 enfants d'élémentaire par jour dans les différents points d'accueil, sous la responsabilité des directrices des accueils de loisirs et des directeurs périscolaires.

Le Service scolaire (3 agents)

vous accueille toute l'année pour l'inscription de vos enfants dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville. En lien avec l'Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires Marie-José Perret, ils sont les interlocuteurs privilégiés des écoles, œuvrent pour le bon déroulement des activités scolaires quotidiennes, centralisent et gèrent l'ensemble des demandes de travaux et d'acquisition de mobilier, matériel, fournitures scolaires, équipements divers...

Les ATSEM sont sous l'autorité du Service scolaire, ainsi que les agents en charge de l'étude surveillée.

Les ATSEM (14 agents)

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) travaillent aux côtés des enseignants qu'ils assistent lors des activités pédagogiques et apportent aux jeunes élèves les soins nécessaires tout au long de la journée. Ils sont également chargés de l'accompagnement des enfants pendant le temps du repas et organisent des activités par petits groupes. Les ATSEM de la Ville de Mennecy sont toutes titulaires du BAFA.



Afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions, la Ville de Mennecy affecte aux écoles plus de 150 agents qui œuvrent pour le bien-être de ces derniers.

Les agents d'entretien (24 agents)

assurent l'entretien quotidien des écoles et des autres structures municipales (crèches, théâtre, bâtiments administratifs...) sous la responsabilité d'un chef de service.

Le personnel du Centre Technique Municipal (25 agents)

effectue l'ensemble des travaux de réparation et d'entretien, ainsi que tous les travaux neufs qui ne sont pas confiés aux entreprises. Ecoles, crèches, théâtre, gymnases, bâtiments administratifs... ce sont 80 000 m² de locaux et d'espaces municipaux (hors Parc de Villeroy et voirie) dont il faut assurer la maintenance et le bon état de fonctionnement.

Les agents de restauration (20 agents)

répartis dans les six restaurants scolaires, travaillent, sous la responsabilité d'un chef de service, à la préparation des repas livrés chaque jour dans chacun des établissements. Le conditionnement, le réchauffage des plats, le service à table ou en self, sont assurés avec le plus grand soin selon des règles rigoureuses définies pour garantir l'hygiène alimentaire et la sécurité de vos enfants.

Les animateurs encadrant le temps du repas pour les élémentaires (56 agents)

La pause méridienne se déroule de 11h30 à 13h30 et comprend le temps du déjeuner au restaurant scolaire. Les animateurs prennent en charge les demi-pensionnaires dès la fin de la classe et les accompagnent au restaurant scolaire. Après le repas, ils proposent des activités aux enfants, soit dans la cour de récréation de l'école, soit dans des salles mises à disposition par le Directeur de l'école. Les élèves sont ensuite confiés aux enseignants.



Reconstruction et extensions des écoles du centre-ville

Des travaux d'envergure ont été lancés dans les écoles de l'Ormeteau et de la Sablière afin de les rénover harmonieusement et de simplifier la répartition des élèves dans les écoles du centre-ville.

Ainsi, l'école de l'Ormeteau deviendra à terme une école exclusivement maternelle et celle de la Sablière exclusivement élémentaire.

La Municipalité souhaite ainsi fournir pour le centre-ville les mêmes efforts que lors du précédent mandat pour les groupes scolaires des quartiers sud, qui ont permis la reconstruction complète des écoles de la Verville et des Myrtilles.

► Extension de l'école de l'Ormeteau

► L'extension de l'école de l'Ormeteau, composée de deux salles de classe, un dortoir, une salle de motricité, une salle des maîtres, des sanitaires et de locaux de rangement, a été inaugurée à la rentrée 2017.

► Des travaux de transformation en maternelle du bâtiment principal : création d'accès par des portes donnant sur la cour pour les trois salles de classe du rez-de-chaussée, transformation des sanitaires, transformation du préau couvert en classe et dortoir, création d'une salle des ATSEM sont prévus pour la rentrée 2019/2020.

Ainsi, l'école de l'Ormeteau deviendra une école entièrement dédiée aux maternelles à la rentrée 2019/2020.

► Extension de l'école de la Sablière

Les travaux de démolition de l'ancien garage municipal ayant été réalisés pendant les vacances de Pâques, l'extension de l'école de la Sablière, dont les travaux dureront 12 mois, sera livrée à la rentrée de septembre 2019.



► **Un nouveau bâtiment sera ainsi construit pour accueillir, sur trois niveaux :**

- En rez-de-chaussée, un espace dédié à la restauration scolaire (accessible depuis la rue de la Sablière pour les livraisons), offrant une salle de restauration d'environ 110 m², un office de réchauffage de 60 m² incluant un espace de préparation chaude, un espace de préparation froide, un local plonge, un local réserve, un vestiaire et un local poubelles,
- Quatre salles de classe (ou 3 salles de classes et un espace polyvalent) d'environ 60 m² sur deux niveaux (le 1^{er} étage étant accessible depuis la cour),
- Des sanitaires,
- Un local ménage,
- Des locaux de rangement.

L'ensemble sera desservi par un escalier et un ascenseur.

La surface disponible par niveau avoisinera 185 m².

► **Coût estimé : 2,19 millions d'euros**

L'école agrandie pourra ainsi offrir au total une capacité de 12 salles de classes potentielles et deviendra une école exclusivement élémentaire à la rentrée 2019/2020.

Architecture et démarche environnementale :

L'objectif d'inscrire ces opérations dans une démarche environnementale, induira le choix de matériaux bruts dans le respect des préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France. La mise en œuvre de matériaux durables permettra de concevoir une construction pérenne et de grande qualité.

Au travers de ces chantiers considérables, la Ville de Mennecy souhaite poursuivre ce qu'elle a toujours fait depuis des années : faire de la réussite de nos enfants sa priorité absolue !

Inscriptions scolaires



Les inscriptions scolaires pour la petite section de maternelle et le CP se font auprès du Service scolaire en Mairie Monique Saillet.

Les inscriptions concernent uniquement les enfants (ayant 3 ans dans l'année civile) qui entrent à l'école en petite section et ceux de grande section passant au CP. Pour les autres élèves, l'inscription n'est pas nécessaire.

Vous devez vous présenter muni des photocopies de :

- son carnet de santé (pages des vaccins),
- un justificatif de domicile,
- le livret de famille,
- le cas échéant, le jugement de divorce,
- et le certificat de radiation en cas de déménagement.

Les inscriptions scolaires s'effectuent de mars à avril, lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Les dérogations scolaires

Votre enfant doit être inscrit à l'école du secteur de votre domicile. Néanmoins, un dossier de **demande de dérogation** peut être instruit par le Service scolaire puis soumis à la **Commission de dérogations** pour décision, dans la limite des places disponibles dans l'école demandée. Cette commission se réunit une fois par an, courant mai, en présence du Maire, de son adjointe Marie-José Perret et des directeurs d'écoles. La demande de dérogation doit être justifiée, mais reste à l'appréciation de la commission statuant sur l'ensemble des demandes de dérogation.

Des dérogations de secteur sont possibles sous trois conditions :

- avoir une nourrice agréée sur un autre secteur,
- avoir une fratrie déjà scolarisée dans une autre école,
- avoir des grands-parents demeurant sur un autre secteur.

Ces décisions sont ensuite portées à la connaissance des familles, qui doivent alors procéder à l'inscription scolaire.

Informations, inscriptions, demandes de dérogations... :

Service scolaire - Mairie Monique Saillet
Tél. : 01 69 90 73 58

L'adaptation et intégration scolaire

La classe spécialisée ULIS*

L'école élémentaire de la Jeannotte dispose d'une classe ULIS (ex CLIS) de type 1, destinée aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales. En font partie les troubles envahissants du développement ainsi que les troubles spécifiques du langage et de la parole.

Après inscription scolaire en Mairie Monique Saillet pour les Menneçois (cette inscription permettra un recours si la promesse dans une autre ville ne se concrétise pas), l'admission est décidée par les services de l'Education Nationale, après une décision d'intégration en milieu scolaire ordinaire de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

* Unité Locale d'Intégration Scolaire

Le RASED*

Dispositif créé en 2009, le RASED est un groupe d'enseignants spécialisés diplômés dans le domaine de l'adaptation scolaire pour des enfants qui ont des difficultés psychologiques à dominante rééducative et pédagogique. L'équipe du RASED est aussi composée d'une psychologue scolaire pouvant venir en aide à la famille. Les bureaux sont établis à l'école de la Verville et les parents peuvent prendre contact si besoin directement sans passer par l'école.

* Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Les vaccinations

Pour entrer à l'école maternelle ou élémentaire, la vaccination DT Polio (contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite) est obligatoire.

Information importante pour les parents d'enfants nés après le 31 décembre 2017 :

en plus de la vaccination DT Polio, tous les enfants nés après cette date devront être obligatoirement vaccinés jusqu'à leurs 2 ans contre la coqueluche, la rubéole, les oreillons, la rougeole, le pneumocoque, l'haemophilus influenzae b, la méningite C et l'hépatite B.

L'assurance scolaire

Juridiquement, l'**assurance scolaire** n'est pas obligatoire pour les horaires normaux de classe, mais dans les faits, en raison de la diversification des activités scolaires et extra-scolaires, elle est indispensable. Vous pouvez souscrire ces garanties auprès de votre assureur habituel ou vous renseigner auprès des associations de parents d'élèves.

Horaires

Les écoles maternelles et élémentaires accueillent vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Sauf pour l'école du Clos-Renault : 8h20-11h20 et 13h20-16h10

Chaque parent doit veiller à respecter ces horaires.

Une tolérance de 10 mn sera accordée aux parents qui ne sont pas à l'heure pour récupérer leurs enfants à la sortie des écoles à 11h30 et à 16h30 ; au-delà, les enfants seront inscrits par défaut pour les repas du midi, à l'accueil périscolaire ou à l'étude, dont la prestation sera facturée.

Les enfants d'âge maternel devront être accompagnés par un enfant mineur âgé d'au moins 13 ans à condition que son nom soit inscrit sur la fiche de l'élève.



Remise de dictionnaires

A l'occasion de la rentrée scolaire, la Ville offre à tous les élèves de CE1 un dictionnaire qui sera utilisé en classe et exploitable à leur domicile pour leurs années scolaires ultérieures.

Absence en cas de maladie

Vous devez faire parvenir au chef de l'établissement, un **certificat médical** dans les trois jours qui suivent le retour à l'école de votre enfant. Si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse (par exemple la varicelle), vous devez en informer le chef d'établissement ou le médecin de l'école.

Conseil d'école

Le Conseil d'école est composé du Conseil des Maîtres, des représentants élus des parents d'élèves, du Délégué départemental de l'Education Nationale, du Maire ou de son adjointe et des services techniques de la Ville.

Il se réunit une fois par trimestre et examine toutes les questions relatives à la vie de l'école.

Droit d'accueil en cas de grève du personnel enseignant

Le droit d'accueil est encadré dans le code de l'Education Nationale (article L. 133-1).

Tout enseignant doit déclarer auprès du DASEN, 48 heures avant la grève, son intention d'y participer.

Le Maire est informé par le DASEN du pourcentage prévisionnel de grévistes. Les intentions de grève et les modalités d'accueil (accueil périscolaire, déjeuner, étude...) sont ensuite affichées sur les panneaux d'information à l'entrée des écoles de la ville.

La Commune met en place « le service minimum » dans une école dès que les intentions de grève déclarées dans cette école dépassent 25% des effectifs. Pour le confort de vos enfants, la Municipalité a choisi d'accueillir les enfants au sein de leur établissement. **Quelle que soit l'importance de la grève, l'accueil est assuré pour tous les enfants.**

Les écoles maternelles et élémentaires de Mennecey comptent 79 enseignants.

Coopérative scolaire

Dans chaque école, la **coopérative scolaire est financée grâce aux dons des parents et par une subvention de la Caisse des Ecoles, elle-même financée par la Mairie.**

Gérée par le chef d'établissement, elle permet de financer des projets et d'acheter du matériel ou des fournitures spécifiques.

Caisse des écoles

La **Caisse des écoles** est un établissement public présidé par le Maire et composé d'un conseil d'administration élu.

Ce conseil a son propre budget et a pour objet de « faciliter la fréquentation de l'école » (article L212-10 du code de l'Éducation Nationale). En 2018, la Caisse des écoles de Mennecey tire l'essentiel de ses ressources d'une subvention municipale de 40 200 € (soit 638 €/classe).

Cette aide financière est affectée principalement au financement des coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires et **permet d'organiser des sorties scolaires et de donner vie à des projets pédagogiques.**

La Caisse des écoles attribue également des **aides à caractère social** aux élèves dont les parents rencontrent des difficultés financières, par exemple pour le départ de leur enfant en classe transplantée.

Pour développer ses activités, la Caisse des écoles a besoin de votre soutien !

Devenez membre de la Caisse des écoles, en effectuant un versement personnel (montant minimum de 5 € pour cette année scolaire).

**Pour plus d'information et faire un don, contactez le Service scolaire en Mairie Monique Saillet.
Tél. : 01 69 90 73 43**



Ramassage scolaire

Les Châttries, Ecole de la Sablière, Ecole de la Jeannotte, Ecole du Clos Renault et Ecole des Myrtilles

Une ligne de transport scolaire, mise en place par Île-de-France Mobilités (ex STIF), prend en charge les enfants des écoles de la Jeannotte et de la Sablière habitant dans le quartier des Châttries (rue des Châttries, rue Fort l'Oiseau, avenue de Villeroy et avenue Darblay). Le car transporte aussi les enfants résidant au centre-ville et scolarisés à l'école maternelle du Clos Renault, à partir de l'arrêt devant l'école de la Sablière, tout comme ceux demeurant dans les Résidences du Regard et la Closerie de l'Aqueduc, scolarisés à l'école des Myrtilles.

Aller	Horaires	Retour	Horaires
ARRÊTS	MATIN	ARRÊTS	SOIR
Les Châttries (côté collège)	7h43	Ecole Myrtilles (arrêt Col Vert)	16h30
Ecole Clos-Renault	7h58	Chemin des Chèvres	16h36
Ecole Jeannotte	8h08	Ecole Clos-Renault	16h52
Ecole Sablière	8h15	Ecole Jeannotte	17h02
Chemin des Chèvres	8h19	Ecole Sablière	17h12
Ecole Myrtilles	8h25	Les Châttries (côté collège)	17h22

Il est de la responsabilité des parents d'accompagner et de venir rechercher les enfants à l'arrêt du car. Sans la présence d'un parent à la descente du car, à l'arrêt indiqué le soir, l'enfant sera ramené à l'accueil périscolaire de son école. Ce service complémentaire fera l'objet d'une facturation.

**Renseignements et inscription : Service scolaire
Mairie Monique Saillet - Tél. : 01 69 90 73 58**

Tarif : 125 € par élève et par an

La C.C.V.E. accorde une aide financière de 75 € par enfant. Après obtention du dossier de transport scolaire auprès du Service scolaire, charge aux familles de l'envoyer dûment rempli à la Communauté de Communes du Val d'Essonne (Maison des Services Publics - Parvis des Communautés - 91610 Ballancourt-sur-Essonne) et procéder au paiement auprès de cette dernière. La participation sera versée sous réserve que les élèves soient à jour du paiement de leur abonnement annuel.



Le risque de décrochage n'est pas un phénomène nouveau dans le paysage éducatif français. Pour soutenir les jeunes les plus en difficulté, mais aussi pour aider les autres à mieux progresser, la Mairie se mobilise contre l'échec scolaire.

Stages de révisions scolaires pendant les vacances pour les collégiens et les CM2

En complément des cours de soutien scolaire proposés par l'Education Nationale pendant les vacances de printemps et d'été, la Mairie organise **des stages de révisions scolaires en Français et en Mathématiques.**

Ces stages, à l'attention des élèves de CM2 et des collégiens, se déroulent à l'école de la Verville durant les vacances scolaires.

Ils sont organisés la 1^{ère} semaine des vacances. Si vous êtes intéressé, contactez le service Scolaire le mois qui précède afin de procéder à l'inscription de votre enfant.

Animés et encadrés par des enseignants disposant d'une expérience importante à Mennecey, les stages par petits groupes (6 élèves maximum) se déroulent sur 5 jours, à raison d'une heure par jour et par matière.

Coût du stage : 6 € par matière/semaine pour les Menneçois et 10 € pour les extérieurs.

Les inscriptions se font au Service scolaire (Mairie Monique Saillet) et sont clôturées une semaine avant le début des stages.

Aide aux devoirs à l'école élémentaire de la Jeannotte

Depuis 2012, des bénévoles du Rotary Club de Mennecey Val d'Essonne assurent, en accord avec la directrice de l'école élémentaire de la Jeannotte, des séances d'aide aux devoirs pour des groupes d'enfants en grande difficulté.

Ce partenariat existe grâce à une convention signée entre la Ville de Mennecey et le Rotary Club de Mennecey Val d'Essonne.

Etude surveillée

L'étude surveillée est un temps où les élèves d'élémentaire réalisent leur travail personnel avec l'aide d'enseignants ou de personnels qualifiés.

L'étude surveillée se déroule de 17h à 18h et est précédée d'une pause récréative (16h30 à 17h).

Forfait mensuel : 30 €

Informations et inscription :

**Service scolaire
Mairie Monique Saillet**

Tél. : 01 69 90 80 44

Restauration scolaire



La restauration scolaire de la Ville de Mennecey est assurée via un marché public de restauration.

Les restaurants en self-service

Afin de concilier plaisir, autonomie et responsabilité, les enfants des classes **élémentaires** sont accueillis dans un espace de restauration, « **le self qui fait grandir** » comportant un aménagement identique :

- **Un meuble présentoir** où les enfants prennent couverts, verre et pain ;
- **Le buffet froid** où ils se servent en toute autonomie, entrée, fromage et dessert ;
- **Le meuble plat chaud** où les agents de restauration leur servent le plat principal.

A la fin du repas, chaque enfant doit emmener son plateau à la table de débarrassage pour trier et vider les déchets de son assiette.

Depuis la rentrée 2015, la Ville de Mennecey a doté la restauration de l'école **maternelle** de la Verville d'un « **self qui fait grandir** » et est, à ce titre, ville-pilote en la matière.

Inscriptions

L'inscription se fait auprès du Service scolaire, en Mairie Monique Sallet et doit être renouvelée au cours du mois de juin, avant la fin de l'année scolaire, en déposant le formulaire remis à chaque enfant par les enseignants.

Tél. : 01 69 90 73 58



Des repas équilibrés, originaux et sains

C'est entre 6 et 10 ans que se développent l'autonomie et l'envie de faire seul les choses du quotidien. Le self est un soutien pédagogique qui s'ajoute à la qualité et à la variété des produits, où nutrition et plaisir sont étroitement liés.

Deux plats différents (poisson, viande, œufs...) sont proposés chaque jour dans tous les restaurants scolaires. L'offre culinaire diversifiée incite ainsi les enfants à découvrir de nouvelles saveurs...

Dans un environnement où l'obésité des jeunes est devenue une préoccupation nationale, la Municipalité souhaite aussi contribuer à promouvoir activement le goût et l'équilibre nutritionnel.

Depuis 2013, un **menu gastronomique** élaboré par des chefs cuisiniers de restaurants menneçois ou par un Chef de la cuisine Elior, est servi ponctuellement. Cette innovation alliant création culinaire et dressage des assiettes a pour but de sensibiliser les enfants à la gastronomie française et leur faire découvrir de nouvelles saveurs. Ainsi en 2017-2018, des **menus à thème** ont été proposés tels que le menu typiquement américain et anglais, le repas de Noël, de la Chandeleur, de Pâques et le traditionnel pique-nique de fin d'année que les enfants apprécient particulièrement.

Outre la diversité, le **bio** est présent dans les assiettes : un repas avec 2 composants bio est servi toutes les semaines et un menu entièrement bio tous les trimestres.

Depuis plus de 3 ans, sous l'impulsion de la municipalité, Elior privilégie les **circuits courts** en faisant appel à des producteurs locaux.

Les menus sont consultables sur mennecey.fr/Les-menus-en-cours

Contre le gaspillage et pour la valorisation des déchets

Après une diminution du gaspillage alimentaire grâce au double choix protidique (poisson, viande, œufs...), la Ville de Mennecey va plus loin en devenant pionnière en matière de recyclage des déchets organiques dans tous les restaurants scolaires maternels et élémentaires.

Depuis septembre 2016, une procédure est mise en place, à la fois pour lutter plus activement

encore contre le gaspillage alimentaire et pour valoriser les déchets organiques en les transformant en engrais naturels (engrais redistribués ensuite aux agriculteurs de la région). Cette initiative a permis de recycler 30 tonnes de déchets et de revoir les habitudes alimentaires des enfants lors des commissions restauration.

La Ville a par ailleurs embauché un jeune volontaire « Service civique ». Cet agent, qui travaille en rotation le midi sur tous les restaurants scolaires et accueils de loisirs de la Ville, guide les enfants sur les proportions à se servir, afin de leur apprendre à se resservir si besoin et éviter le gâchis de nourriture. Il a également pour mission l'éveil alimentaire en les invitant à goûter de tout et découvrir les fruits et légumes proposés.

Commission restauration

Elle est composée de fédérations de parents d'élèves, de l'élève en charge de la restauration scolaire, des responsables des services restauration et des affaires scolaires et des représentants d'Elior (le responsable de production d'Elior, une diététicienne et la chargée de clientèle pour Mennecey).

Formation des agents

Le prestataire Elior, qui assure la liaison froide des repas à Mennecey, dispense aux agents des formations afin de garantir la qualité de service et du respect des normes d'hygiène et alimentaires, selon la méthode HACCP.

Pause méridienne

11h30 à 13h30

C'est un temps de restauration et de détente pour l'enfant qui va bien au-delà d'une simple prise en charge car il a une visée éducative tout en respectant le rythme de l'enfant et s'inscrit dans le Projet Éducatif du Territoire (PEDT).

Les enfants ont besoin de temps pour eux, de pouvoir choisir de lire seul, de jouer avec d'autres, de participer à une activité de loisirs organisée, voire de ne rien faire. Les différentes équipes encadrantes, constituées d'ATSEM pour les maternelles, de professeurs et d'animateurs pour les élémentaires, ont à cœur de faire de cette pause méridienne un moment dédié à l'épanouissement de l'enfant tout en l'accompagnant dans l'apprentissage de la vie, l'autonomie et son éducation gustative (repas équilibré, découverte de nouveaux goûts, repas à thème...).

Bien que contrainte par des budgets amoindris, la Municipalité souhaite enrichir et diversifier les activités proposées en favorisant le bénévolat. Ainsi, grâce à la mobilisation d'associations ou de particuliers, des activités à libre adhésion devraient être proposées (scrabble, lecture, bridge, activités créatives, gymnastique, tennis...).

La qualité de la reprise d'activité l'après-midi et la disponibilité pour de nouveaux apprentissages dépendent pour partie de la qualité de l'aménagement de la pause méridienne.

Ce moment de détente, comme celui de la restauration, doivent préserver l'éveil, l'éducation et la socialisation.



Règlement

Les parents sont tenus de prendre connaissance du règlement (remis à chaque enfant, soit en fin d'année scolaire via le carnet de liaison, soit lors de l'inscription au Service scolaire) et d'expliquer à leur enfant les parties qui le concernent.

Il est impératif que les enfants respectent ce règlement, ainsi que leurs camarades, les personnels encadrants et le matériel.

Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Un projet d'accueil est mis en place pour chaque enfant ayant des problèmes d'allergies et d'intolérances alimentaires.

Dès l'inscription de votre enfant, vous devez signaler ce problème au Directeur de l'établissement (qui prendra contact avec le médecin scolaire). Vous devez ensuite attester des allergies en présentant un certificat établi par un allergologue et après validation par le médecin scolaire, le dossier finalisé est retourné au Service scolaire.

L'enfant pourra alors apporter dans un sac isotherme fourni par la Ville un panier repas confectionné par sa famille et le déposer le matin dans les structures d'accueil. En cas d'oubli ou si la température du repas n'est pas aux normes, il pourra lui être servi, à titre exceptionnel, un repas de substitution sans allergènes.

Ce Projet d'Accueil Individualisé ne fait l'objet d'aucune facturation.

Restauration scolaire

Coût des repas

Le prix de revient d'un repas composé de produits frais locaux et de qualité, auquel s'ajoutent les frais de personnel, les fluides et l'entretien des locaux, s'élève à près de 11 €. La différence avec le prix facturé aux familles est à la charge de la Ville.

Sachant que 216 000 repas sont servis chaque année, la restauration municipale représente une charge financière importante pour notre Commune.

Les tarifs des repas sont calculés en fonction du quotient familial.

Quotients	Tranches	Coût facturé par repas
Tranche ①	Inférieur à 178,00 €	0,99 €
Tranche ②	Entre 178,01 € et 278,00 €	2,40 €
Tranche ③	Entre 278,01 € et 525,00 €	3,50 €
Tranche ④	Entre 525,01 € et 761,00 €	4,10 €
Tranche ⑤	Entre 761,01 € et 1 142,00 €	4,90 €
Tranche ⑥	Entre 1 142,01 € et 1 424,00 €	5,40 €
Tranche ⑦	A partir de 1 424,01 €	6,00 €
Hors Commune / Repas de substitution PAI (type Natama)		9,30 €

Selon délibération du 29 juin 2018.

Pièces à fournir pour le calcul du quotient familial

- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2018 (revenus 2017) ou à défaut la photocopie de la déclaration pré-remplie.
- Pour les usagers sans déclaration fiscale, notamment en cas de travail à l'étranger : photocopie des bulletins de paie des 3 derniers mois octobre-novembre et décembre 2017.
- Pour les demandeurs d'emploi : attestation de droits au Pôle Emploi (dernière notification).
- Pour les familles bénéficiaires du RSA : dernière notification
- Copie intégrale du livret de famille
- Attestation de droits aux allocations familiales (moins de 3 mois)
- Copie du jugement : couples séparés (le cas échéant, voir garde alternée)



©Pixabay

Facturation

Vous serez facturé en fonction des présences de votre (vos) enfant(s) (sauf maladie).

Un double contrôle est effectué tous les jours sur le site de restauration : une première fois le matin par les enseignants et une deuxième fois à l'entrée du restaurant, par les surveillants qui retransmettent leurs effectifs. La facturation est effectuée par Elior, le prestataire de service **jusqu'au 30 septembre 2018**. **A compter du 1^{er} octobre 2018, cette facturation sera assurée par la Commune.**

Pour la facturation de septembre 2018 :

Paiements :

- **Par prélèvement direct.**
- **Par carte bancaire** sur le site internet : <http://bonapp.elior.com>
- **Par retour du T.I.P.** joint à votre facture.
- **En Mairie centrale - Secteur financier :** Permanence de la société Elior, tous les mercredis de 13h30 à 17h. Règlement en espèces ou par chèque.

A compter de la facturation d'octobre 2018 :

Délais de règlement :

Chaque fin de mois et au plus tard le 15 du mois suivant, les familles recevront une facture (version papier), précisant le montant à payer et la date limite de paiement. La facture pourra également être consultable sur le kiosque de la Ville de Mennecy et les familles souhaitant ne plus recevoir de facture par voie postale pourront demander la dématérialisation sur le site. Elles seront alors averties par mail de la mise en ligne de facture à payer.

**Le calcul du quotient familial est effectué par le Pôle Facturation - Mairie Centrale - Tél. : 01 64 98 14 04
Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - E-mail : facturation@mennecy.fr**

Les parents sont invités, entre le 1^{er} et le 29 septembre, à faire calculer leur quotient familial (des permanences exceptionnelles seront ouvertes les samedis matins durant cette période).

Périscolaire



La famille dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour procéder au règlement, à compter de la date d'édition figurant sur la facture.

Paiements :

- **Par prélèvement** sur compte bancaire ou postal (à date fixe - réseau Banque de France) après la remise d'un RIB/RIP/RICÉ et d'une autorisation de prélèvement
- **Par internet** : paiement sécurisé en ligne par CB sur <https://mennecy.kiosquefamille.fr/>
- **En numéraire.**
- **Par chèque bancaire ou postal** (à libeller à l'ordre du Régisseur du Pôle Facturation).
- **Par carte bleue.**

Pour les enfants faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (excepté pour les repas de substitution PAI type Natama), aucune facturation ne sera émise.



Réception des factures par mail

Dans un souci de rapidité et d'économie de papier, vous pouvez demander la dématérialisation de vos factures en prenant contact avec le Pôle Facturation ou via le site <https://mennecy.kiosquefamille.fr/>.

Vous serez ainsi avertis par mail de la mise en ligne sur le site de la facture à payer.

Accueil périscolaire (matin et soir)

Le temps d'accueil périscolaire répond à un besoin d'accueil, le matin et le soir, dès la scolarisation de l'enfant et jusqu'en fin de CM2. Après calcul du quotient familial par le Pôle Facturation, l'inscription est possible toute l'année auprès du Pôle administratif.

Modalités d'accueil : (tarif journalier selon quotient familial)

- **Le matin** : de 7h à 8h20
- **Le soir** :
 - En maternelle : de 16h30 à 19h
 - En élémentaire : de 18h à 19h (après l'étude)

Permanences administratives :

Mairie Monique Saillet

- **Lundi au vendredi** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél. : 01 69 90 07 04

E-mail : centredeloisirs@mennecy.fr

L'accueil périscolaire est assuré dans toutes les écoles sauf à l'école de l'Ormeteau (pour laquelle l'accueil se fait dans les locaux de l'école maternelle de la Sablière).

Conseil Municipal des Enfants



Créé en 2011 à l'initiative du Maire, piloté par les élus Patrick Legris, Astrid Balssa et avec le concours de Jouda Prat, le Conseil Municipal des Enfants (CME) est composé de 20 enfants de CM2 des cinq écoles élémentaires de la ville et de 6^e du collège.

Cette instance permet aux enfants de faire l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale en expérimentant leur fonctionnement : acte de candidature, campagne électorale, vote, dépouillement. Elle leur permet aussi de faire l'expérience du rôle d' élu dans une enceinte plus large que l'école en prenant en compte les intérêts généraux communaux et de développer leur sens de l'initiative en proposant des projets à réaliser pour leur école ou sur la Commune.

Les enfants travaillent ensemble lors de commissions et de séances plénières au cours desquelles ils débattent sur des projets. Les enfants participent chaque année, à des sorties culturelles et civiques en rapport avec leurs missions d'élus.

Sont aussi à l'initiative du CME : des panneaux de signalisation de sécurité aux abords des écoles, l'achat d'équipements pour les écoles tels que des tables de ping-pong ou des miroirs, des bancs, des affichages pour le tri des déchets, un coin ludothèque à la Médiathèque (rentrée 2018), l'étude d'un skate park, des rencontres entre les conseils des jeunes des villes jumelées de Renningen (Allemagne) et d'Occhiobello (Italie), la rénovation du terrain de vélo cross et du parcours de mini-golf...



Les conseillers

4 titulaires représentant chaque école élémentaire sont élus par les élèves des classes de CM2 et 6^e, pour un mandat de 2 ans et en respectant la parité filles/garçons.

Les élections se déroulent début octobre en même temps que les élections des représentants d'élèves.

Accueils de loisirs

Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis dans deux accueils de loisirs

• **Joseph Judith - 1 chemin aux Chèvres**

Tél. : 01 64 57 02 77

110 places à destination des enfants des écoles Clos Renault, Jeannotte, Sablière et Ormeteau. Attenant au stade Alexandre Rideau, boulevard Charles de Gaulle, accès au parking par le chemin aux Chèvres.

• **Les Myrtilles - 6 place de l'École des Myrtilles**

118 places à destination des enfants des écoles Myrtilles et Verville. Accès par l'entrée de l'école maternelle des Myrtilles au fond du parking du complexe scolaire.

Horaires

Mercredis et vacances scolaires : de 7h à 19h

Arrivée des enfants entre 7h et 9h.

Départ entre 16h30 et 19h.

Inscription :

L'inscription administrative, comportant un volet sanitaire, est obligatoire et doit être renouvelée chaque année, dès la rentrée scolaire de septembre. Auparavant, n'oubliez pas de faire calculer votre quotient familial.

Pôle administratif - Mairie Monique Saillet

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Tél. : 01 69 90 07 04

E-mail : centredeloisirs@mennecy.fr



Réservations

La fréquentation des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires est soumise à un système de réservation.

Périodes de réservation

- **Vacances de Toussaint :**
du lundi 10 septembre au vendredi 5 octobre 2018
- **Vacances de Noël :**
du lundi 12 novembre au vendredi 7 décembre 2018
- **Vacances d'Hiver :**
du lundi 14 janvier au vendredi 8 février 2019
- **Vacances de Printemps :**
du lundi 11 mars au vendredi 5 avril 2019
- **Vacances d'Été :**
du lundi 13 mai au vendredi 14 juin 2019

Les dates d'inscription de l'année 2018/2019 sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction du calendrier de l'Éducation Nationale et des impératifs du service.

Les inscriptions sont prises en compte uniquement durant ces périodes et aucun changement, aucune annulation ou rajout ne seront pris en considération après la date limite. La réservation ne pourra être possible qu'après validation de la demande d'inscription dans un délai de 3 jours, permettant de vérifier que le dossier administratif est à jour.

Les réservations peuvent se faire, soit en mairie Monique Saillet, soit par internet sur le Kiosque Famille.

Pour les mercredis hors vacances scolaires, les enfants sont accueillis dès le matin sans réservation préalable.

Aucune inscription ne se fera par téléphone.



Tarifs

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal et sont calculés sur la base du quotient familial.

Les paiements (mensuels) peuvent être effectués en ligne sécurisée via le site internet mennecy.kiosquefamille.fr, par prélèvement automatique, par chèque, en CB, en espèces, avec des chèques-vacances (pour le paiement des prestations vacances scolaires et séjours à partir de 20 €) et des CESU.

Le Kiosque Famille

IMPORTANT

Réservation des vacances en accueils de loisirs :

mennecy.kiosquefamille.fr

Au préalable, il est nécessaire de remplir un dossier disponible en mairie Monique Saillet. Une fois ce dossier complet, un identifiant personnel est attribué pour chaque famille afin de créer sur le site un « compte famille » et pouvoir ainsi réserver en ligne.

L'accueil de loisirs est une structure dédiée à l'épanouissement de votre enfant tout en développant son imaginaire, sa créativité, son sens de la citoyenneté et du « vivre ensemble ». Chaque enfant est unique et c'est pour cela que les animateurs privilégient l'individu et ses singularités au sein du groupe social.

Une réflexion éducative de fond est menée conjointement entre les accueils périscolaires, les accueils de loisirs et la structure scolaire afin de rendre ces moments ludiques et conviviaux tout en garantissant une continuité pédagogique dans l'acquisition du savoir et de l'autonomie.

L'accueil de loisirs est donc un lieu pour les enfants :

- où les animateurs proposent des activités en cohérence avec les âges et les besoins des enfants,
- se découverte et d'approche d'activités ludiques,
- pédagogique où les animateurs accompagnent les apprentissages du quotidien et de la vie en collectivité,
- d'éveil à la nature et à l'écologie (sorties thématiques, jardinage...),
- de développement de liens intergénérationnels (pêche...),
- de sensibilisation au handicap (jeux handisport).

Mais aussi pour les parents et la famille : barbecues, soirées grands jeux familiaux...

Intervenants extérieurs

Les intervenants, spécifiques à chaque école, sont choisis par le Conseil d'école. Si les interventions se déroulent pendant le temps scolaire, l'accord de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) est demandé par le chef d'établissement.

Sécurité et prévention

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale proposent un projet d'éducation routière dans les écoles avec des mises en situation à vélo et des parcours fléchés afin de faire découvrir aux enfants que la route n'est pas à prendre mais à partager.

La Mairie propose aux écoles des actions concrètes visant à prévenir les comportements dangereux de nos enfants lorsqu'ils circulent à vélo.

Dans le cadre des **Journées Prévention & Sécurité Jeunesse**, la Ville de Mennecy, en accord avec l'Éducation Nationale, consacre deux journées aux classes de CM2 de la commune et de la C.C.V.E. (voir page 20).

Des partenaires institutionnels et associatifs, formés pour cette démarche pédagogique auprès du jeune public, animent plusieurs ateliers pour le sensibiliser à la dangerosité de certains comportements, dont la prévention des jeux dangereux.



Intervenants sportifs

Dans le cadre des conventions d'objectifs que la Ville a mises en place, plusieurs associations sportives interviennent en milieu scolaire pour faire découvrir leurs disciplines aux enfants :

- **Parades et Ripostes (escrime),**
- **Tennis Club de Mennecy,**
- **Mennecy Taekwondo.**

Musique - Théâtre - Danse

Tout au long de l'année, le Conservatoire municipal mène des actions en milieu scolaire :

- **sensibilisation à la musique** menée par Marina Gobé,
- **création théâtrale et musicale** animée par Laetitia Lebacq et Eric Mercier,
- **découverte de la danse,**
- **concerts** avec les professeurs et élèves du Conservatoire.





Médiathèque

Dès la rentrée scolaire, l'équipe de la médiathèque propose aux enseignants qui le souhaitent de venir, avec leur classe, à la médiathèque.

Ainsi, sont proposés aux professeurs des écoles en faisant la demande : l'emprunt de livres pour leur classe, la lecture d'histoires au groupe et /ou la mise en place d'ateliers autour de la lecture et des livres sous forme de jeu autour d'un album, de recherche documentaire...

Par ailleurs, la médiathèque offre un service spécifique aux enseignants : le « **prêt de livre série** », c'est-à-dire 30 exemplaires d'un même roman, afin de pouvoir l'étudier en classe.

NOUVEAU

Sur l'idée des enfants du conseil municipal, la médiathèque propose à partir d'octobre, des rencontres autour des jeux de société. Ainsi, les premiers samedis de chaque mois, amène ton jeu préféré et viens retrouver tes adversaires à défier. Rires et découvertes assurés... de 14h à 16h.



Intervention dans les écoles par des bénévoles de l'association Lire et Faire Lire

La Ville a signé une convention avec l'association Lire et faire Lire initiée par l'écrivain Alexandre Jardin, afin que des bénévoles à la retraite puissent offrir une partie de leur temps libre pour faire de la lecture aux enfants des écoles sur le temps de cantine.

Cette action a pour but de stimuler le goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature en cohérence avec les pratiques pédagogiques. Des séances de lecture sont ainsi organisées en petit groupe (2 à 6 enfants maximum) une à plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Si vous aussi souhaitez faire partie de ces bénévoles, contactez le Service scolaire au 01 69 90 73 58.



Concours d'écriture

Depuis 2010, la Municipalité a souhaité associer les enfants des écoles de Mennecy au Salon du livre et de la BD d'Île-de-France, à travers des concours d'écriture.

C'est ainsi que tous les élèves de CM1 et de CM2 de la ville sont invités chaque année à participer à une épreuve de rédaction, mettant en œuvre imagination et qualité d'écriture.

Les sujets proposés par la commission d'organisation du Salon sont simples et les travaux réalisés durant le temps scolaire.

Tous les élèves des classes participantes reçoivent une médaille et sont invités à un spectacle au théâtre de Mennecy, en ouverture du Salon, début février. Les meilleures copies de chaque classe sont récompensées, entre autres, par des livres ou des BD.

Les 3 meilleures copies retenues par le jury municipal sur l'ensemble des classes de CM1 et CM2 participantes, soit 6 lauréats, reçoivent en outre des bons d'achat.

Cette animation ludique et culturelle est basée sur la volonté des enseignants d'y prendre part.

Les parents d'élèves des classes concernées sont invités à se rapprocher des enseignants afin de savoir si la classe de leur enfant participe au concours d'écriture.

Sécurité et prévention



La sécurité de nos enfants nous concerne tous

Dans le cadre de l'accompagnement des élèves se rendant quotidiennement dans les établissements scolaires de Mennecy (5 écoles maternelles et élémentaires, 1 collège et 1 lycée), il convient d'être extrêmement prudent en respectant les règles du Code de la Route.

En agglomération, tous les véhicules doivent circuler à 50 km/h maximum (certaines zones sont limitées à 30 km/h, voire 20 km/h) et nous devons tous être en capacité de maîtriser notre véhicule. La signalétique en bord de voirie ne devrait être qu'un simple rappel. Malheureusement trop d'automobilistes ne la respectent pas !

Pour préserver l'intégrité des élèves, qu'ils soient piétons ou cyclistes, des contraintes matérielles ont dû être installées. Ainsi, des ralentisseurs, des dos d'ânes, des barrières protectrices, des largeurs de trottoirs plus importantes... ont vu le jour dans notre commune, pour la sécurité de nos enfants en particulier, mais aussi celle des piétons en général.

Ces quelques mesures liées à la sécurité lors des déplacements complètent celles liées aux comportements dangereux que peuvent pratiquer ou subir les élèves.

Pour la 10^e année consécutive, la Commune, en partenariat avec la C.C.V.E. et ses traditionnels partenaires institutionnels, organisera les 11 et 12 octobre 2018 les Journées Prévention & Sécurité Jeunesse.

Cet évènement important sensibilisera 531 élèves de CM2 du territoire communautaire.

Cette action préventive attirera de manière pragmatique et responsabilisante l'attention de tous !



La Municipalité, malgré de fortes contraintes budgétaires, continuera à impulser une politique dynamique et préventive à destination des élèves de Mennecy.

Elle complète les interventions en milieu scolaire réalisées par la Gendarmerie Nationale.

Les bons comportements à adopter

- **Respecter scrupuleusement le Code de la Route et sa signalisation :** par exemple, ne pas stationner indûment sur les passages piétons, zones piétonnes, zones école, pistes cyclables, places handicapés ... ;
- **S'arrêter quelques mètres avant le passage piétons,** ce qui permet de sécuriser la traversée de la chaussée, notamment pour les enfants ;
- **Rester patient envers les cyclistes,** forcément plus lents qu'un véhicule motorisé ;
- **Veiller à ralentir en cas de flaques d'eau** afin de ne pas éclabousser piétons et cyclistes ;
- **Allumer ses feux (voiture et vélo)** au tout début de la pénombre ;
- Lorsque la circulation est fortement ralentie, **laisser le passage** au conducteur qui désire quitter un stationnement ou qui se présente sur une voie adjacente ;
- **Prendre soin de ne pas s'intercaler entre des véhicules** dont les conducteurs gardent leur distance de sécurité ;
- **Informé de ses intentions** en usant de son clignotant pour changer de file ou de direction et, inversement, ne pas gêner la manœuvre de celui qui a manifesté son intention ;
- **Être indulgent** à l'égard de ceux qui commettent une légère faute de conduite ;
- **Piétons : ne pas encombrer l'espace de sortie** (portail, trottoirs ...).



Le port du casque est désormais obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient au guidon de leur vélo ou passagers, et très fortement conseillé pour les enfants de plus de 12 ans et les adultes.

En outre, le casque doit être correctement attaché et conforme à la réglementation, ainsi que l'équipement des vélos.

Les parents d'élèves dans la communauté éducative

Les parents sont partie prenante dans l'éducation de nos enfants, à côté des enseignants et des agents communaux qui travaillent dans les écoles avec un objectif partagé : leur offrir les meilleures conditions de réussite scolaire.

Les parents disposent d'un **droit d'information** (carnets de correspondance, bulletins trimestriels...) permettant un meilleur suivi de la scolarité de leurs enfants, d'un **droit de réunion** à titre individuel ou collectif, dans le cadre de rencontres avec les enseignants ou les autres personnels de l'établissement, et d'un **droit de participation**, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, leur permettant de s'impliquer dans la vie de l'école ou de l'établissement.

Les représentants de parents d'élèves, élus chaque année avant la 7^e semaine suivant la rentrée (cette année, le vendredi 12 octobre), **siègent aux conseils**

d'école (maternelle et élémentaire) ou aux conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline des collèges et lycées*.

Dans le premier degré, on recense autant de représentants que de classes dans l'école.

S'il n'y a pas assez de candidats, le chef d'établissement doit nommer des représentants par tirage au sort après le scrutin.

L'adhésion à une association de parents d'élèves n'est pas obligatoire, même pour siéger au conseil d'école comme représentant de parents d'élèves.

Les associations de parents d'élèves dans les écoles de Mennecey



FCPE - 65 boulevard Charles de Gaulle - 91540 Mennecey

Site web : <http://fcpe-essonne.net/conseils-locaux-2/mennecey/>

Présidente : Isabelle MOUTARDIER - E-mail : fcpeprimaire.mennecey@gmail.com



GPEI - 65 boulevard Charles de Gaulle - 91540 Mennecey

Site web : <http://www.gpei-mennecey.fr>

Présidente : Lucie ROPERO - E-mail : gpei.unaape.présidence@gmail.com

Tél. : 06 84 17 14 26

* Outre leur présence dans les conseils d'école et les conseils d'administration, les représentants de parents d'élèves siègent également dans plusieurs instances de concertation. Au niveau départemental (CDEN - Conseil Départemental de l'Éducation Nationale), régional (CAEN - Conseil Académique de l'Éducation Nationale) et national (CSE - Conseil Supérieur de l'Éducation / CNEA - Conseil National de l'Enseignement Agricole) ainsi que dans l'Enseignement Supérieur (CNESER - Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Animations

La vie à Mennecey est aussi rythmée par de nombreuses manifestations qui ravissent les petits et les grands :

- **Marché de Noël**
- **Conte pyrotechnique de Noël**
- **Salon du livre et de la BD d'Île-de-France**
- **Fête du chocolat**
- **Mennecey Dream Cars**
- **Spectacles du Conservatoire**
- **Comédie musicale des Jeunes**
- **Mennecey en Fête**
- **Feu d'artifice du 14 juillet**
- **Journées à la mer...**

... ainsi que divers spectacles destinés aux enfants, proposés par le Centre Culturel Jean-Jacques Robert (voir Guide de la Saison culturelle).

Les associations menneçoises sportives et culturelles vous proposent elles aussi de nombreuses activités pour les enfants (voir Guide des Associations).

Cette large palette de loisirs fait de Mennecey une ville dynamique et attractive pour les enfants et leurs parents !



Des informations à suivre toute l'année sur : www.facebook.com/MairieMennecey/ et www.mennecey.fr

Adresses utiles

Les écoles maternelles publiques

■ COLLINE DE VERVILLE

Directrice : Angélique BERAUD
4 place de l'École de la Verville - Tél. : 01 64 99 75 10
E-mail : 0911040L@ac-versailles.fr

■ MYRTILLES

Directrice : Marie-Noëlle HENRY
10 place de l'École des Myrtilles - Tél. : 01 64 99 82 38
E-mail : 0911471E@ac-versailles.fr

■ JEANNOTTE

Directrice : Caroline PORCABEUF
19 avenue de la Jeannotte - Tél. : 01 64 57 00 15
E-mail : 0910806G@ac-versailles.fr

■ CLOS RENAULT

Directrice : Julie BOTZUNG
44 rue du Clos Renault - Tél. : 01 64 57 02 69
E-mail : 0911482S@ac-versailles.fr

■ SABLIERE

Directrice : Marie-Pierre DURIEZ
16 rue de la Sablière - Tél. : 01 64 57 02 12
E-mail : 0910305M@ac-versailles.fr

Les écoles élémentaires publiques

■ COLLINE DE VERVILLE

Directrice : Angélique BERAUD
4 place de l'École de la Verville - Tél. : 01 64 99 75 15
E-mail : 0911301V@ac-versailles.fr

■ MYRTILLES

Directrice : Sandra LIORET
2 place de l'École des Myrtilles - Tél. : 01 64 99 82 54
E-mail : 0911475J@ac-versailles.fr

■ JEANNOTTE

Directrice : Sylvie BERNARD
21 avenue de la Jeannotte - Tél. : 01 64 57 04 53
E-mail : 0910960Z@ac-versailles.fr

■ SABLIERE

Directrice : Marie-Pierre DURIEZ
16 rue de la Sablière - Tél. : 01 64 57 02 12
E-mail : 0910305M@ac-versailles.fr

■ ORMETEAU

Directrice : Emmanuelle BONGRAND
9 rue de l'Ormeteau - Tél. : 01 64 57 04 99
E-mail : 0910304L@ac-versailles.fr

Le collège

■ COLLÈGE DU PARC DE VILLEROY

Principal : Christian SUZANNE
Avenue de Villerooy - Tél. : 01 64 57 06 40
E-mail : clg-villerooy-mennecey@ac-versailles.fr

Le lycée

■ LYCÉE MARIE LAURENCIN

Proviseur : Alain MOREAU
51 avenue Paul Cézanne - Tél. : 01 69 90 05 78
E-mail : int.0911962@ac-versailles.fr

Inspection Académique Circonscription de Lisses

DSDEN Essonne

Boulevard de France - 91012 EVRY Cedex
Tél. : 01 69 47 83 78 - Fax : 01 60 77 27 78
E-mail : cc.0911953@ac.versailles.fr

Inspectrice de l'Éducation Nationale :
Christelle BONDEAU

Pôle Facturation

Mairie centrale - 2 place de la Mairie
Tél. : 01 64 98 14 04
E-mail : facturation@mennecy.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Coordination Contrat Enfance Jeunesse

Mairie Monique Saillet

65 boulevard Charles de Gaulle
Tél. : 01 64 98 14 26
E-mail : claudine.noyelle@mennecy.fr

Accueils de loisirs

Joseph Judith - 1 chemin aux Chèvres
Tél. : 01 64 57 02 77

Les Myrtilles - 6 place de l'École des Myrtilles
Tél. : 01 69 90 80 57

Pôle administratif - Mairie Monique Saillet
65 boulevard Charles de Gaulle
Tél. : 01 69 90 07 04

E-mail : centredeloisirs@mennecy.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Service scolaire

Mairie Monique Saillet

65 boulevard Charles de Gaulle
Tél. : 01 69 90 73 58
E-mail : scolaire@mennecy.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Associations de parents d'élèves

Voir page 21.

Restauration scolaire

Tél. : 01 69 36 23 07 / 01 64 57 06 56
E-mail : rms@mennecy.fr

Facturation Elior

jusqu'au 30 septembre 2018
Tél. : 01 41 29 38 60 (24h/24)

Facturation Pôle Facturation
à compter du 1^{er} octobre 2018
(voir Pôle Facturation)

Sites internet

www.mennecy.fr

Le site institutionnel de la Ville de Mennecy.

Vous y trouverez les dernières actualités
et de nombreuses informations concernant la
vie scolaire, dont les menus sont servis dans les
écoles de la ville.

<https://mennecy.kiosquefamille.fr>

Pour effectuer, 24h/24, vos réservations
pour l'accueil de loisirs, visualiser les prestations
facturées et les payer en ligne.

Guide de la vie scolaire - 2018-2019

Mairie de Mennecy - 91540 Mennecy

Tél. : 01 69 90 80 30 - Fax : 01 64 57 00 41 - www.mennecy.fr

Directeur de la publication :

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,

Maire, Vice-Président de la Région Île-de-France

Directrice de la Communication : Cécile BESNARD

Rédaction et coordination éditoriale : Estelle RIMBERT

Photos : Service communication

Conception graphique :

Planète Impression - Imprimerie marquée :

Ris-Orangis - Tél. : 01 69 96 41 00



Notes

Lined writing area for notes.

